

> Marie Armelle ECHARD (par Internet)

Courte déposition de toute dernière minute.

--

Marie-Armelle Echard



Les Amis des Chemins de Ronde

Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Siège social : Maison des Associations à Vannes

Enquête publique sur le SMVM du golfe du Morbihan.

Courte déposition de l'association des Amis des chemins de ronde du Morbihan en complément au texte collectif déjà déposé par les associations de protection de l'environnement dans le golfe du Morbihan.

Les règles du SMVM du golfe du Morbihan sont couramment citées par les agents de la DDTM. Ce document doit venir éclairer et renforcer les lois. Et non l'inverse.

Certaines formulations du SMVM sont

Dans les « Règles induites par les vocations prioritaires » (A1 partie 4, p 138) on lit : « Un libre accès aux plages et criques pour les activités balnéaires et de pêche à pied devra être facilité depuis la mer et la terre, selon les principes décrits dans les orientations de gestion du SMVM ».

En fait, l'usage libre et gratuit du domaine public maritime et des plages est prévu par la loi au bénéfice des piétons. Par conséquent, le terme « assuré » doit être substitué au terme « facilité ». A défaut, tous les renoncements de l'État à garantir le libre usage des grèves sont par avance justifiés. Puisse le SMVM appliquer le texte de loi en faveur des droits de tous.

De même dans *Priorité 2.3 Accès au littoral* p129-131, le SMVM prévoit des tracés « alternatifs » au sentier côtier. Là aussi le texte doit assurer l'application de la loi qui a prévu le libre passage en bordure de littoral grâce à la création d'une servitude de passage au profit des piétons créée sur l'ensemble du littoral français.

Il ne peut être question de renvoyer les piétons sur des sentiers autres que le sentier côtier. Les circuits de sentiers côtiers peuvent être complétés mais pas renvoyés sur des tracés « alternatifs ». Il faut être très vigilant sur ce point car la tentation est grande pour certains riverains de se débarrasser définitivement du sentier côtier et des piétons.

Nous remercions la commission d'enquête de l'attention qu'elle voudra bien prêter à cette double demande dictée par notre expérience des conflits récurrents avec des propriétaires expansionnistes.

MAEchard
présidente
7.01.2019